

# REGLEMENT CONCOURS LOUP GOURMAND

## ARTICLE 1 : DEFINITION ET OBJET

La Maison RICHART et l'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON organisent conjointement un grand concours original de dessins d'enfants.

### 1/ Objectifs

Les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser le monde des enfants à l'art de la dégustation, à la musique et aux arts plastiques
- apporter notre contribution au développement sensoriel des enfants
- créer un lien entre l'art, la dégustation et les enfants.

### 2/ Déroulement

Le déroulement se fait suivant les particularités suivantes :

- le concours se déroule sur une période définie : du 12/12/11 au 31/01/12  
le thème est : « Dessine un loup gourmand »
- les dessins gagnants sont reproduits sur des chocolats et des sucettes pour faire l'objet d'un atelier lors de la semaine du loup organisée par l'Auditorium et constituer la collection de Pâques de la Maison RICHART.

## ARTICLE 2 : LES CONCURRENTS

Le concours est ouvert aux enfants âgés entre 8 et 12 ans et résidant dans les départements 69, 01 et 38.

## ARTICLE 3 : LES DESSINS PROPREMENT DIT

Ils sont réalisés par les enfants en respectant le thème. Ils seront jugés plus particulièrement sur :

- le respect du thème
- la sensibilité et l'originalité
- la maîtrise technique

Il n'existe pas de limitation dans la technique de dessin utilisable. Il est cependant recommandé de ne pas trop utiliser les "aplats" et les "dégradés".

Les dessins sont à réaliser dans un format correspondant à environ : 30 x 21 cm (A4).

## ARTICLE 4 : PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au concours, l'enfant doit simplement remettre son dessin accompagné du bulletin de participation complété et signé :

- En mains propres : A la billetterie de l'Auditorium de Lyon 149 rue Garibaldi 69003
- En mains propres : dans l'une des 3 boutiques lyonnaises de RICHART

Halles de Lyon : 102 cours Lafayette, 69003  
Bellecour : 1 rue du Plat, 69002  
Roosevelt : 35 cours Franklin Roosevelt, 69006

Aucune participation ne sera acceptée sans le bulletin de participation dûment complété et signé

## ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Les parents responsables ou tuteur de l'enfant participant, autorisent les organisateurs du concours à :

- reproduire le dessin sur les gammes de produit RICHART ou outils de communication RICHART
- reproduire et diffuser les dessins sur les supports de communication de l'Auditorium de Lyon
- modifier le dessin, en changeant les couleurs, en réduisant la taille, en recentrant le visuel afin de l'utiliser sur les chocolats ou tout autre matériel promotionnel
- à utiliser le dessin tel quel ou modifié, pour toute action promotionnelle, insertion dans catalogue, dossiers de Presse
- exposer l'original ou la reproduction du dessin dans les boutiques RICHART ou à l'Auditorium de Lyon.

Les parents responsables ou tuteur de l'enfant, ainsi que l'enfant lui-même s'engagent à ne pas réclamer de droits de propriété sur le dessin original, ou toute reproduction, ou modification.

RICHART décline toute responsabilité quant à la restitution du dessin original.

## ARTICLE 6 : LE JURY

Le Jury se réunira le 4 février 2012. Il sera composé d'un membre de l'Auditorium, d'un membre de la Maison RICHART, d'un journaliste et d'une personnalité.

## ARTICLE 7 : LES GAGNANTS

Il y a 9 gagnants : 1 grand gagnant + 8 gagnants

## ARTICLE 8 : LES PRIX A GAGNER

- le grand gagnant se voit offrir la semaine du loup (qui se déroule à Lyon du 16 au 20 Avril 2012) et un ballotin de 9 chocolats RICHART avec les dessins des 9 gagnants représentés sur les chocolats
- les 8 gagnants suivant se voient offrir chacun un ballotin de 9 chocolats RICHART avec les dessins des 9 gagnants représentés sur les chocolats

## ARTICLE 9 : LITIGES

La participation au concours en tant que implique la complète acceptation du présent règlement. En cas de litige, le Jury est souverain.

